

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM FRUGES, 38 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62310 FRUGES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Francois Poyer, représentant de la société SAS A TOUT VENT S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 IMPASSE FLEUR DE LYS 62650 BIMONT, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires  | Nombre d'actions | Somme versée |
|-------------------------|------------------|--------------|
| F2PW                    | 940              | 940 €        |
| Monsieur Francois Poyer | 60               | 60 €         |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

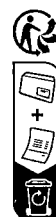
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 décembre 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM FRUGES, 38 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62310 FRUGES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Francois Poyer, représentant de la société SAS A TOUT VENT S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 IMPASSE FLEUR DE LYS 62650 BIMONT, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires  | Nombre d'actions | Somme versée |
|-------------------------|------------------|--------------|
| F2PW                    | 940              | 940 €        |
| Monsieur Francois Poyer | 60               | 60 €         |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

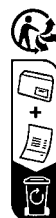
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

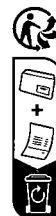
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 décembre 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14



**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CCM FRUGES, 38 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 62310 FRUGES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Francois Poyer, représentant de la société SAS A TOUT VENT S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 4 IMPASSE FLEUR DE LYS 62650 BIMONT, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires  | Nombre d'actions | Somme versée |
|-------------------------|------------------|--------------|
| F2PW                    | 940              | 940 €        |
| Monsieur Francois Poyer | 60               | 60 €         |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 décembre 2025

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST14